DISCIPLINES ARTISTIQUES... VERS LE DEMANTELEMENT

L'analyse de ce rapport a été réalisée par la commission «dessin» second degré, avec l'aide des recherches du groupe «visuel-audio-manuel» (S.G.E.N.).

Ce texte est long. Nous l'aurions voulu plus concis, plus clair, plus frappant. Cependant nous avons pensé que pour bien comprendre l'esprit de cette réforme, il était indispensable d'en rapporter certaines «*perles*».

Elles se passent souvent de commentaires ! Et les quelques remarques que nous faisons sont loin de former une analyse complète de ce rapport.

A chacun donc de savourer, d'apprécier !

En dessin, musique, travaux manuels éducatifs, après l'application de la circulaire n° 74-239 imposant dans les C.E.S. «*les groupes de 24 élèves sans considération de l'appartenance aux classes normalement constituées*», ce qui avait pour but d'économiser un grand nombre d'heures (100 élèves de plus en moyenne par professeur) alors que les **besoins sont loin d'être couverts.**

C'est maintenant, avec le rapport DAUDRIX et l'application des mesures qu'il propose, que nos disciplines vont être démantelées !!!

Ce rapport de 43 pages, définit les buts, la pédagogie et les moyens pour mettre en œuvre celle-ci, de la maternelle à la terminale. Il se complète d'une annexe de 18 pages qui étoffe ou contredit certains points du rapport.

Le rapport Daudrix qui est l'œuvre d'une commission qui a siégé sans aucun enseignant de l'enseignement public primaire, secondaire ou technique (2 inspecteurs, 1 proviseur, 3 professeurs de l'enseignement supérieur, 1 député ancien ministre, 8 «artistes»), a été très peu diffusé.

Les enseignants des disciplines artistiques, des C.E.S., C.E.T., lycées, mis au pied du mur par des conditions de travail déjà difficilement supportables, devront accepter cette nouvelle réforme, qui sous des dehors modernistes et parfois alléchants (interdisciplinarité, cinéma, audio-visuel) dissimule une orientation inquiétante par bien des aspects.

Voici les grandes lignes de ce rapport :

Dans les écoles maternelles et élémentaires

L'éveil artistique des enfants... «*accompagne tout naturellement les autres activités*».

... «*Il s'agirait pour les institutrices d'entraîner les enfants à contrebattre, dans les classes mêmes, par un emploi actif et esthétique des images et des sons ce qu'a de dangereux et d'aliénant l'habitude passive qu'on prend d'eux*» *!!!*

Quant aux enfants de l'enseignement élémentaire : «*Il faut qu'ils prennent un bon départ.*»

«*Il s'agit essentiellement d'aider les enfants à s'exprimer et à se comprendre (c'est-à-dire à exprimer et à comprendre le monde) en le dotant de* ***langages utiles.***»

La pédagogie se fera selon trois axes :
— Créativité, expression personnelle par des travaux pratiques ;
— Apprentissage de langages et techniques ;
— Initiation à la connaissance des arts.

Ceci dans trois grands domaines :
— Arts de l'ouie (musique, poésie) ;
— Arts de la vue (dessin, peinture, sculpture, architecture) ;
— Arts de l'ouie et de la vue (expressions corporelle et dramatique).

HORAIRES : 3 heures hebdomadaires dans le cadre du tiers-temps pédagogique.

EFFECTIFS : aucune indication.

LES ENSEIGNANTS auront une **formation** «*beaucoup plus adéquate et complète qu'elle ne l'est aujourd'hui*» (rétablissement

de l'enseignement artistique au concours d'entrée à l'Ecole Normale).

Il y aura création **expérimentale d'instituteurs-animateurs** pour les matières artistiques dans les établissements. Leur formation sera faite par choix et option à l'E.N. ou en stage de formation continue. Ils seront encadrés par **des conseillers pédagogiques spéciaux et des inspecteurs départementaux spécialisés** assurant le contrôle et la coordination.

Dans les C.E.S.

Une ségrégation entre élèves ***«doués»*** et élèves ***«non doués»*** va s'établir dès la 6e !!!

«L'école élémentaire éveillait l'enfant à l'art et lui donnait une première initiation à des formes d'expression relativement simples. Le premier cycle de l'enseignement secondaire aura pour mission de mettre l'élève en contact étroit avec les œuvres qu'il apprendra à aimer et à admirer, à connaître et comprendre.» (Et pourquoi pas à détester ?)

En entrant en 6e, les élèves devront choisir entre deux options (à garder jusqu'en 3e) : les doués... continueront à pratiquer les arts, les pas doués... verront seulement des documents d'arts !

• **Les doués** auront droit à la «pratique des arts» avec un professeur spécialiste.

«L'élève, s'il fait preuve de dons particuliers de créateur ou d'interprète pourra choisir la pratique d'un art (musique ou arts plastiques).» Qu'est-ce que cela veut dire ? Comment peut-on en juger ? Qui en jugera ? Comment ? Quel pourcentage d'élèves seront considérés comme **doués** ?... *«Il poursuivra cette pratique jusqu'au type de baccalauréat correspondant à sa vocation, ou l'interrompra si ses dons l'abandonnent, comme il arrive si fréquemment au début de l'adolescence. En tout état de cause, on considérera que cette pratique suffit à le faire pénétrer dans la familiarité de l'art, et à former son goût.»* Pourquoi les **non doués** n'auraient-ils pas le droit de se familiariser de cette façon ?

• **Les non doués** : *«Les autres élèves, c'est-à-dire la très grande majorité, relèveront au contraire d'une initiation à la connaissance des arts. Les moyens audio-visuels dont on connaît l'actuelle prolifération, seront perçus et maîtrisés pour servir de support à cette éducation. Cela implique absolument une structure et un équipement adéquats des locaux scolaires, leur approvisionnement en documents visuels et sonores, l'élaboration éventuelle de matériel spécifique, et surtout la formation de personnels adaptés à ces tâches. La commission insiste sur l'importance qu'elle attache à l'existence dans chaque établissement, d'un centre de documentation et d'information, où l'élève pourra trouver, manier, manipuler lui-même des ouvrages sur l'art, des diapositives, des disques, etc.»*

Ne préfèreraient-ils pas plutôt manier, manipuler des pastels, des peintures, des feutres, de l'argile, des ouvrages et des disques sur des chanteurs actuels, des bandes dessinées, des diapositives fabriquées ou photographiées et développées par eux... La commission ne semble pas leur avoir demandé ou bien ne semble pas en avoir tenu compte !

«Une telle éducation n'aura rien de passif. L'élève, guidé, sera invité à chercher lui-même des documents, à les classer, à les commenter, à dire ce qu'il aime, ce qu'il n'aime pas, à en donner les raisons, à ordonner ainsi et à constituer ses goûts. Il est indispensable que ces séances de travail soient extrêmement vivantes et qu'elles suscitent la confrontation des sensibilités puis des idées. En outre rien n'empêche que les élèves fassent dans l'établissement, s'il s'y prête ou hors de lui dans le cas contraire, l'apprentissage au moins rudimentaire de certaines techniques, de façon à mieux comprendre les recherches et les œuvres dont elles sont le support.»

Il en résulte donc **l'abandon de toute pratique artistique** :
— Abandon total de l'expression et de la créativité ;
— Abandon de la partie «matières et techniques» qui sera du domaine de l'enseignement manuel et technique, et ce, dans un sens net de bricolage technologique et de sous-formation pré-professionnelle.

Ce qui est grave, c'est que cette «culture» sera imposée à des enfants sans tenir compte de leurs besoins, de leurs problèmes, de leurs motivations. Mais ce seront encore les élèves les plus défavorisés socialement qui seront souvent les plus réceptifs. Quant aux enfants perturbés par leurs problèmes familiaux, leurs conditions matérielles, leur inadaptation scolaire, nous les voyons très mal participer **activement** à ces cours magistraux, de la 6e à la 3e ! Nous les voyons plutôt :
— Soit endormis au milieu de **24 à 30 élèves** ;
— Soit à l'action avec boulettes de papier, coups de poing... derrière le dos du prof qui passe ses diapos ou montre ses ouvrages d'art.

C'est sans nul doute ces enfants-là qui auraient le plus besoin de cette thérapeutique, de cette pratique des arts (mais non programmée).

«En dehors de l'école, de nombreux moyens s'offrent aux élèves pour élargir leur culture générale ou pour acquérir, si besoin est, un supplément de «spécialisation» dans un domaine vers lequel ils se sentiraient particulièrement attirés. La commission souhaite vivement que de tels choix puissent leur être proposés de façon réglementaire, avec éventuellement un système d'horaires aménagés dans le cadre d'une association effective de l'établissement scolaire en cause et des divers organismes de formation (conservatoire, écoles d'art) ou d'animation (musées, bibliothèques, maisons de la culture, centres dramatiques) qui l'entourent et qui devraient constituer avec lui un ensemble cohérent.»

En fait c'est ici la notion de service public elle-même qui est remise en question.
— Qui s'occupera des clubs ? Bénévolat ?
— Qui pourra se payer des cours privés ? Les organismes gratuits ne sont pas si nombreux.
— Qui financera les déplacements dans les musées, les expositions ?
— Que feront les élèves des petites villes — sans aucun organisme municipal ou privé — distantes de 50, 60 km d'un centre plus important ?
— Que feront les internes pour qui le droit de sortie est réglementé et limité ?

En ce qui concerne poésie, expression corporelle, expression dramatique, elles seront du domaine des autres enseignants, mais le professeur d'éducation artistique devra conseiller ceux-ci et en même temps leur servir d'auxiliaire pour la réalisation de certains travaux.

HORAIRES (doués et pas doués) : les 10 % sont recommandés.
— 6e-5e : 3 h hebdomadaires d'enseignement artistique (dont 2 h par quinzaine pour le cinéma) ;
— 4e-3e : mêmes horaires, avec en plus 1 h facultative à choisir entre musique, arts plastiques ou cinéma.

EFFECTIFS :
— **Cours des doués** : aucune précision.
— **Cours des non doués** : chaque professeur de «connaissance des arts» aura la responsabilité de quelque 200 élèves. Mais classes non dédoublées ? Nombre de ces professeurs par établissement ? Par département ?

ENSEIGNANTS :
— **Cours des doués** : les professeurs spécialisés actuels s'en chargeront. (Pour former de nouveaux professeurs spécialisés, aucune mention ! Faut-il en déduire qu'ils sont en voie de garage ou en voie d'extermination ?)
— **Cours des non doués** : «connaissance des arts» : création d'un corps de **professeurs polyvalents** enseignant : musique, arts plastiques et cinéma. Ce professeur devra être *«excellent pédagogue, averti du développement psychologique de l'adolescent»*, et *«avoir un sens aigu du travail en équipe»* ; *«il devra enfin avoir le souci des relations publiques pour prendre des contacts utiles avec les organismes culturels environnants»*.

Ces professeurs polyvalents devront avoir :
— Pris l'option artistique au bac ;
— Devront posséder une licence de musicologie, histoire de l'art, histoire du cinéma, avec place prépondérante de la pédagogie et psychologie. (Quelle culture !)

Création de «conseillers pédagogiques» du niveau de l'actuel C.A.P.E.S., *«véritables animateurs culturels assurant le lien entre les établissements scolaires et les centres d'intérêt artistique»*.

Pour les C.E.T.

(Futurs lycées d'enseignement professionnel.)

Très peu de précisions dans le rapport (une page seulement alors qu'il y en a près de seize pour les C.E.S.) :

«... la pratique du travail manuel, intelligemment dirigée peut acheminer de façon naturelle vers un progrès considérable à compter du moment où une «visée» esthétique sera prise en considération dans les exercices quotidiens. Il suffit de très peu pour qu'une pièce fabriquée en bois ou en métal soit non seulement exacte mais belle. L'élève recouvrera ainsi, à travers la dignité de sa main, celle de sa personne tout entière. Les perspectives des métiers d'art sont dès lors largement ouvertes...

... Les élèves sont soumis dans leurs ateliers à des bruits nombreux et obsédants. On peut leur apprendre — l'expérience a été conduite avec succès — à maîtriser ou pour mieux dire à apprivoiser ces bruits pour qu'ils soient perçus comme des sons pourvus de qualité et constituant un monde auditif qui perd ainsi son caractère intolérable.»

«Le professeur polyvalent préconisé pour le premier cycle aura sa place à ce niveau de l'enseignement technique. Il sera averti du caractère particulier de sa tâche et préparé en conséquence.»

EFFECTIFS ET HORAIRES : aucune indication ! Ce peu de précisions est sans doute révélateur et inquiétant !

Les lycées

*«L'éducation artistique sera **obligatoire**, c'est-à-dire considérée comme étant pour tous une **matière fondamentale**.»*

• De façon à faciliter sa mise en œuvre, la commission propose qu'elle soit axée dans les trois directions qui lui paraissent prioritaires : éducation musicale, éducation plastique (peinture, architecture et urbanisme), éducation cinématographique.

• Les élèves choisiront, dès l'entrée en 2e, l'un de ces trois domaines, reste entendu qu'ils devront poursuivre jusqu'au baccalauréat dans la voie qui aura été adoptée.

• En terminale, ils prendront une option supplémentaire s'ils comptent préparer un baccalauréat à dominante artistique...

• Quant aux élèves qui auront, dès le 1er cycle, choisi la voie de la pratique des arts, ils continueront à suivre les cours du professeur spécialisé correspondant à leur discipline, dans l'établissement même et/ou dans les organismes locaux de formation... De façon à élargir leur culture, ils seront autorisés, s'ils le souhaitent, à participer aux séances d'éducation cinématographique organisées au lycée.

PEDAGOGIE : *«Ce sera la continuation de celle du premier cycle...»*

«Ce qui a été dit à propos de l'interdisciplinarité et de la coopération avec les organismes péri et para-scolaires reste valable pour le 2e cycle... L'équipe pédagogique chargée de l'éducation artistique s'efforcera d'harmoniser les acquisitions entre chacune des options indiquées plus haut.»

HORAIRES : Pour chaque option : 3 h hebdomadaires (avec épreuve obligatoire au baccalauréat).

EFFECTIFS : aucune indication.

ENSEIGNANTS : Ce sont des professeurs spécialisés du même niveau que ceux des autres matières. D'où création d'un C.A.P.E.S., puis d'une agrégation pour la voie : connaissance des arts.

Et les travaux manuels éducatifs ?

Le problème est encore plus complexe.

Dans cette réforme, trois grands objectifs : **matériaux et outils, problèmes concrets, travaux de la maison.**

Ce ne seront donc plus des T.M.E. mais de l'**EDUCATION MANUELLE ET TECHNIQUE** : bricolage technologique et sous-formation pré-professionnelle !

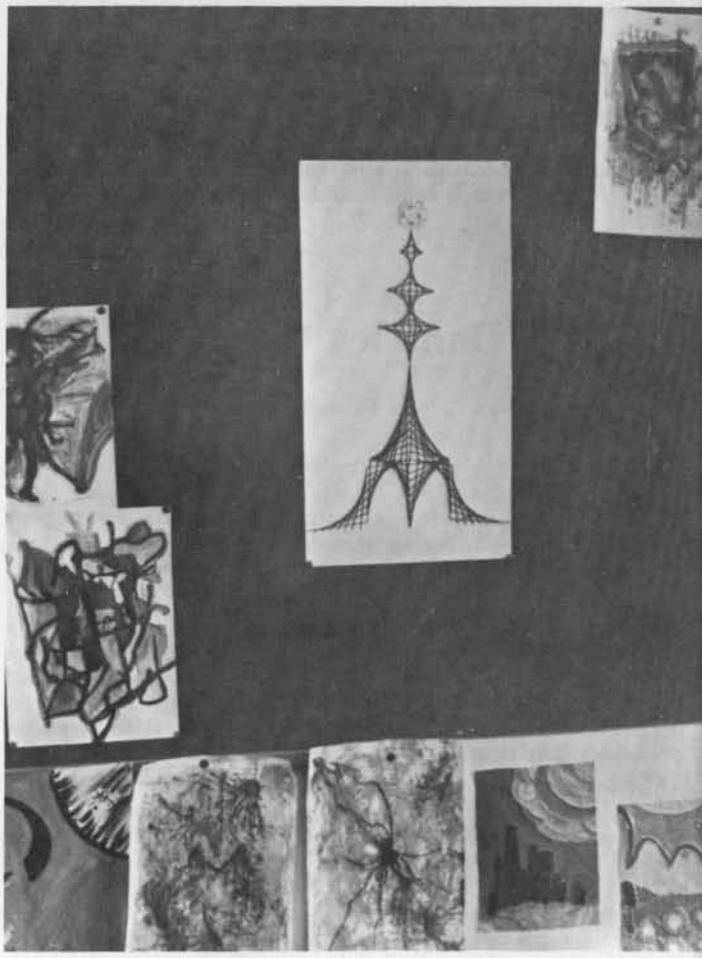

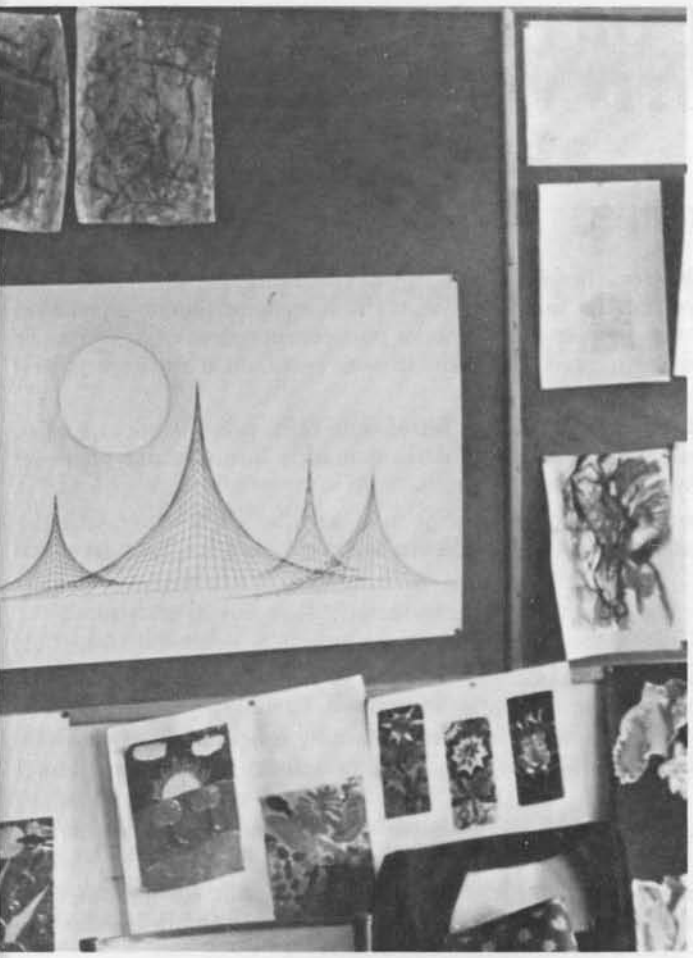

• Cette réforme va s'appliquer dès le cours préparatoire avec *«initiation au maniement d'instruments simples (lampe de poche, tourne-disques...».*

• Dans le secondaire : utilisation d'un tourne-disque, installation d'un interrupteur olive sur un fil électrique souple, fixer un piton, nettoyer une vitre, poser du papier-peint...

ENSEIGNANTS : Des stages de recyclage de quelques semaines sont déjà en cours pour les professeurs de T.M.E.

HORAIRES : En 6e : 2 h hebdomadaires.

EFFECTIFS : Classes non dédoublées, c'est-à-dire entre 24 et 30 élèves !

Ce qui est clair, c'est qu'à l'entrée de la 6e les enfants ne pourront plus s'exprimer, mais seront déjà canalisés vers des branches manuelles.

Nous refusons et rejetons :

— La qualification arbitraire d'élèves **doués** ou **non doués** et la ségrégation qui en découlera parmi les élèves et parmi les deux catégories de professeurs.

— Nous refusons l'abandon de toute création pour la majorité des élèves.

— Nous refusons la transformation des travaux manuels éducatifs en bricolage programmé.

— Nous refusons de faire consommer de l'audio-visuel à haute dose à des enfants, qu'ils en aient envie ou non.

— Nous refusons de leur faire ingurgiter de l'art, qu'ils soient motivés ou non.

— Nous refusons l'utilisation omniprésente de l'audio-visuel comme «moyen de connaissance».

— Nous refusons la formation purement théorique de ces professeurs polyvalents : formation bien trop vaste pour être sérieuse et pour permettre un enseignement de qualité, et trop bien programmée pour ne pas être exploitée.

— Nous refusons l'emprise du gouvernement sur la liberté pédagogique des enseignants (enseignement programmé pour la «pratique des arts» ; fiches, disques, bandes... pour la connaissance des arts).

— Nous refusons que nos élèves désireux de créer et de s'exprimer en soient réduits à se rendre dans les clubs de l'établissement (bénévolat ? Qui s'en occuperait ? A moins que ces clubs soient imposés aux professeurs ?), dans les organismes locaux ou privés.

— Et nous refusons une fois de plus, des effectifs trop lourds : avec 24 ou 30 élèves, c'est courir à un enseignement passif, inefficace et nuisible pour les élèves, trop éprouvant pour les enseignants.

Mais nous voulons :

— Donner la chance et la possibilité à chaque enfant, **habile ou non, sensible ou non** aux couleurs, aux formes, aux volumes, aux rythmes, aux tonalités musicales... **de créer, de s'exprimer, librement, de se libérer, de tâtonner, de se prendre en charge, d'approcher des matériaux, des techniques, des instruments...** afin qu'il **les maîtrise, les analyse, les exploite** selon ses besoins et son rythme personnels. Nous voulons qu'il se détende et qu'il connaisse une ambiance autre que celle des cours magistraux.

— Nous voulons que les disciplines artistiques soient considérées comme indispensables au bon équilibre des élèves : ne doivent-elles pas être avant tout des disciplines «thérapeutiques» ?

— Nous voulons démystifier «l'artiste», «le créateur» : chacun étant capable de créer avec ses moyens, ses sentiments et ses richesses personnelles ; ce privilège ne doit pas être réservé uniquement à une **élite.** Artiste ou non, enfants ou adultes, nous avons le droit de nous émouvoir, de nous faire plaisir, de connaître la joie de palper des matériaux, de les transformer, de manipuler des instruments de musique, d'émettre des sons, des rythmes... selon son humeur, sa fantaisie, et selon ses **propres critères de beauté** !

— Pratiquer, créer, n'est-il pas une façon plus simple de comprendre les arts : ses propres créations d'abord, et celles des autres ensuite ?

— Nous voulons que l'enseignement de ces disciplines ne soit plus considéré comme «**facile**» : n'importe qui n'est pas capable d'enseigner n'importe quoi ! Cet enseignement doit être réservé dans les C.E.S., C.E.T. et lycées, à des professeurs compétents, ayant une spécialisation et une pratique solides ! et non une formation de critique d'art ! D'autre part une spécialisation ne peut pas être contraire à un travail interdisciplinaire !

— Nous voulons que les enfants ne soient pas considérés comme des «manœuvres» de l'audio-visuel ! Mais nous voulons qu'il puissent l'exploiter comme ils le font avec toute autre technique. Ces enfants n'ont pas besoin d'être largués une fois de plus dans les sièges des spectateurs. Mais ils ont besoin de développer leur **personnalité**, ils ont besoin de **vivre**, de **s'épanouir... pas d'étouffer** !

Hélas, les disciplines artistiques ne sont pas les seules visées par cette réforme. Ce démantèlement va de pair avec celui des langues, des lettres, des mathématiques, des sciences naturelles, de l'éducation physique.

Nous ne pouvons accepter que pour des raisons économiques et politiques de la part d'un gouvernement qui ne fait rien pour la classe ouvrière — économie de postes de professeurs, sélection parmi les élèves, formation rapide d'un flux de main-d'œuvre à l'avantage du patronat, étouffement des personnalités et des prises de conscience —, des enfants qui ont de plus en plus besoin d'être soutenus par des méthodes actives, soient une fois de plus défavorisés.

D'autre part nous ne pouvons être les témoins passifs de l'extermination de la musique, du dessin, des travaux manuels éducatifs, car nous ne devons pas nous leurrer : la future «pratique des arts» pour les doués dans les C.E.S., C.E.T. et lycées, n'est destinée qu'à caser (pour mieux les éliminer après) des professeurs spécialistes devenus inutiles et non rentables !

C'est à nous de réagir avant qu'il ne soit trop tard. C'est à nous de lutter. C'est à chacun d'entre nous de dénoncer les objectifs et l'hypocrisie de cette réforme !